

Les lycéens d'Aristide, brillants orateurs à St-Nazaire

Temps fort de l'année scolaire au lycée Aristide-Briand de Saint-Nazaire, des lycéens ont défendu avec brio des criminels littéraires. Immersion dans ce concours de plaidoirie passionnant.

Il aura bientôt sa statue à Saint-Nazaire, mais Aristide-Briand, l'avocat humaniste qui a donné son nom au plus grand lycée de la ville, ne serait pas resté de marbre devant la prestation de la jeunesse locale en cette fin d'année tourmentée par les conflits internationaux, les luttes politiques et les alertes à la bombe.

Vendredi, dans un amphi transformé en salle d'audience, des petits groupes d'élèves ont enfilé la robe de l'avocat pour défendre les crimes d'illustres personnages littéraires, les Oreste, Médée, Œdipe, Ulysse, Thésée qui, pour des motifs discutables, ont tué père, mère, frère ou prétendants. C'est le sens de ce concours interne renouvelé depuis trois ans dans les classes de première, spécialité Histoire, littérature et philosophie de l'établissement.

Le choix de l'accusé

« C'est un exercice qui nous intéresse beaucoup car les élèves ont à travailler les capacités d'argumentation, de rédaction d'une plaidoirie, indique Lisa Paul, professeur de philosophie. L'autre partie, c'est la présentation orale, le fait de porter une parole en public ce qui est difficile. »

Une centaine d'élèves, trois classes d'environ 35, ont avalé la lecture des pièces et œuvres classiques de Racine, Corneille ou Zola. Et puis il y a eu le choix. Il s'est imposé pour Justine, Madhuri, Roxane et Salomé. « On voulait que ce soit quelqu'un de difficile à défendre », expliquent-elles après avoir plaidé l'acquittement d'Oreste, ce jeune héros de tragédie grecque qui tue sa mère et l'amant de celle-ci. « La partie la plus compliquée était de s'approprier le texte, de comprendre ce qu'on voulait défendre. Les belles formules, on les avait. »

Les quatre amies ont travaillé et



Le président Stéphane Benmimoune a félicité les lauréates, Janelle, Romane, Jade et Solenn, pour la qualité de leurs arguments et de la mise en scène de la plaidoirie.

PHOTO : OUEST-FRANCE

retravaillé un texte « en perpétuelle évolution » et finalement insisté sur les manipulations subies par l'adolescent jugé. Conclusion face aux jurés : « Peut-on condamner un enfant ? »

Plaisir de se dépasser

Ovation dans l'amphi comme les huit autres groupes portés par tous les autres élèves. « C'est un concours mais pas une compétition, souligne Lisa Paul. On cherche le plaisir de se dépasser mais on instaure une ambiance favorable et pas stressante. On travaille sur le jugement des uns sur les autres, les groupes qui n'ont pas été désignés coachent les groupes qui vont en finale. »

Cette année encore, le jury était présidé par le président du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire. Première expérience pour le magistrat en poste à Saint-Nazaire depuis l'été mais qui avait tout de suite dit son intérêt pour « ce lien nécessaire de l'institution avec la jeunesse ». La participation de l'avocat pénaliste Morgan Loret constitue aussi un temps fort du projet. Dans la salle de délibération, l'habituel défenseur se mue en juge, mentionne l'éloquence des acteurs (et surtout des actrices) de la défense, mais cherche la rigueur dans « les arguments juridiques parfois contradictoires. »

Le verdict

Note sur la forme et le fond, et retour dans l'amphithéâtre des plaidoiries. Le président Benmimoune appelle le groupe 3, celui de Janelle, Romane, Jade et Solenn.

Premier prix pour avoir brillamment défendu Phèdre avec une présence scénique qui a fait la différence. « On s'est beaucoup entraînées, on voulait que ça aille un peu dans tous les sens. » Pour elles, Phèdre est innocente, « puisqu'elle a reçu la malédiction de Venus ». Dans le « palais de justice d'Aristide-Briand », la vérité est dite.

Frédéric SALLE.